

**PROCES-VERVAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL EN SÉANCE ORDINAIRE  
DU 21 MARS 2026.**

Convocation et affichage : le 16 mars 2026. Conseillers en exercice : 11 ; Présents : 11 ; Votants : 11
--

Le vingt et un mars deux mil vingt-six, à dix heures et trente minutes, le Conseil Municipal, sur convocation adressée le seize mars deux mil vingt-six, s'est réuni à la salle de réunion de la mairie, en séance ordinaire publique, sous la présidence de M. Jacky LÉVÊQUE, Maire sortant.

**Étaient présents :** Mrs GIGNON, BUREAU, CARMENT, LEVEQUE, DELIGNY, Mmes VANDERMEERSCH, DUTILLOY, DOMONT, THAURIN, CAUCHOIS.

Lesquels forment le quorum et la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 du CGCT à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Mme VANDERMEERSCH est élue pour remplir cette fonction de secrétaire.

Aucune remarque n'est relatée sur la présentation du procès-verbal des délibérations en date du 10 décembre 2025.

Le procès-verbal des délibérations en date du 10 décembre 2025 est approuvé et arrêté.

M. Le Maire demande l'ajout d'une délibération à l'ordre du jour. Les membres acceptent.

**Ordre du jour :**

- N°2026/001 – Election du Maire,
- N°2026/002 – Désignation du nombre d'adjoints au Maire,
- N°2026/003 – Election des adjoints au Maire,
- N°2026/004 – Lecture et copie de la Charte de l' élu local

**Délibération : 2026/001**

---

**Objet : Election du Maire.**

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le renouvellement du Conseil Municipal par les élections municipales en date du 15 mars 2026,

**Vu** la nécessité de réunir les membres du Conseil Municipal nouvellement élus la semaine suivante,

**Vu** l'article L.2121-7 et L.2122-8 du CGCT,

Considérant les éléments ci-dessus,

Considérant la nomination de Mme VANDERMEERSCH comme secrétaire pour l'élection du Maire,

Considérant la nomination de M. Pascal CARMENT et Mme Evelyne DOMONT comme assesseurs,

Considérant que l'élection du Maire est à scrutin secret et à la majorité absolue,

M. Jacky LÉVÊQUE se porte candidat à l'élection du Maire.

Chaque conseiller municipal est appelé à voter et a déposé dans le réceptacle son bulletin.

**Résultats du 1<sup>er</sup> tour de scrutin :**

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote	1
Nombre de votants	10

Nombre de suffrages déclarés nuls	0
Nombre de suffrages blancs	0
Nombre de suffrages exprimés	10
Majorité absolue	5

M. Jacky LÉVÊQUE obtient 10 voix.

**M. Jacky LÉVÊQUE est proclamé Maire et est installé immédiatement dans ses fonctions.**

**Délibération : 2026/002**

---

**Objet : Désignation du nombre d'adjoints au Maire.**

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le renouvellement du Conseil Municipal par les élections municipales en date du 15 mars 2026,

**Vu** la nécessité de réunir les membres du Conseil Municipal nouvellement élus la semaine suivante,

**Vu** l'article L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT,

Considérant les éléments ci-dessus,

Considérant la possibilité d'avoir trois adjoints au Maire maximum,

Considérant que la commune disposait de deux adjoints au Maire,

Considérant la proposition de M. Le Maire de disposer de deux adjoints au Maire,

Après en avoir débattu et délibéré,

Voix :        Pour : 11                      Contre : 0            Abstention : 0

- **Décide** de fixer le nombre d'adjoints au Maire à deux,
- **Décide**, à l'unanimité, d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**Délibération : 2026/003**

---

**Objet : Election des Adjoints au Maire.**

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le renouvellement du Conseil Municipal par les élections municipales en date du 15 mars 2026,

**Vu** la nécessité de réunir les membres du Conseil Municipal nouvellement élus la semaine suivante,

**Vu** l'article L.2121-7 et L.2122-8 du CGCT,

Considérant les éléments ci-dessus,

Considérant la nomination de Mme VANDERMEERSCH comme secrétaire pour l'élection du Maire,

Considérant la nomination de M. Pascal CARMENT et Mme Evelyne DOMONT comme assesseurs,

Considérant que l'élection des Adjoints au Maire est à scrutin secret de liste et à la majorité absolue,

Liste menée par M. Pascal CARMENT avec Mme Vanessa VANDERMEERSCH se porte candidat à l'élection des Adjoints au Maire.

Chaque conseiller municipal est appelé à voter et a déposé dans le réceptacle son bulletin.

### **Résultats du 1<sup>er</sup> tour de scrutin :**

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	11
Nombre de suffrages déclarés nuls	0
Nombre de suffrages blancs	0
Nombre de suffrages exprimés	11
Majorité absolue	6

La liste menée par M. Pascal CARMENT obtient 11 voix.

**La liste menée par M. Pascal CARMENT avec Mme Vanessa VANDERMEERSCH sont proclamés respectivement 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire et 2<sup>ème</sup> Adjointe au Maire et sont installés immédiatement dans leurs fonctions.**

### **Délibération : 2026/004**

---

#### **Objet : Lecture et copie de la Charte de l' élu local.**

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le renouvellement du Conseil Municipal par les élections municipales en date du 15 mars 2026,

**Vu** la nécessité de réunir les membres du Conseil Municipal nouvellement élus la semaine suivante,

**Vu** l'article L.2121-7 du CGCT,

**Vu** l'article L.1111-12 et suivants du CGCT,

**Vu** la loi n°2025-1249 du 22 décembre 2025 modernisant la Charte de l' élu locale,

Considérant les éléments ci-dessus,

Considérant la lecture de la charte de l' élu local par M. Jacky LÉVÊQUE

- **Décide**, à l'unanimité, de prendre acte de la lecture de la Charte de l' élu local par M. Jacky LÉVÊQUE,
- **Décide**, à l'unanimité, de prendre acte qu'une copie de ladite charte a été donnée à chaque conseiller municipal.

### **Questions et informations :**

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h10.

**FEUILLET DE CLOTURE DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 21 MARS 2026.**

**Étaient présents :** Mrs LÉVÊQUE, GIGNON, BUREAU, CARMENT, LEVEQUE, DELIGNY, Mmes VANDERMEERSCH, DUTILLOY, DOMONT, THAURIN, CAUCHOIS.

- N°2026/001 – Election du Maire,
- N°2026/002 – Désignation du nombre d'adjoints au Maire,
- N°2026/003 – Election des adjoints au Maire,
- N°2026/004 – Lecture et copie de la Charte de l'élu local

**Le Maire,  
Jacky LÉVÊQUE**

**La secrétaire de séance,  
Mme Vanessa VANDERMEERSCH**